



Conseil économique et social

Distr. générale
29 avril 2022
Français
Original : anglais

Session de 2022

23 juillet 2021-22 juillet 2022

Point 6 de l'ordre du jour

**Forum politique de haut niveau
pour le développement durable
organisé sous les auspices du Conseil**

Point sur les objectifs de développement durable

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Conformément à la résolution [70/1](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport donne un aperçu général de l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable, fondé sur les dernières données en date concernant les indicateurs du cadre mondial d'indicateurs élaboré par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, que l'Assemblée générale a adopté le 6 juillet 2017 (voir résolution [71/313](#)).

* Nouveau tirage pour raisons techniques (9 octobre 2023).



I. Introduction

1. À l'heure où le monde entre dans la troisième année de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), il ne fait plus aucun doute que la crise engendrée par cette pandémie a des conséquences catastrophiques sur la vie et les moyens de subsistance des individus et sur les efforts déployés à l'échelle mondiale pour réaliser les objectifs de développement durable.

2. Certes, les lacunes en matière de données persistent aux niveaux national et infranational, mais le présent rapport montre bien que la progression sur la voie du développement engagée depuis plusieurs années, voire plusieurs décennies, a été interrompue et que certaines des avancées enregistrées ont été réduites à néant¹. À la fin de 2021, à l'échelle mondiale, le nombre de décès directement imputables à la COVID-19 a été établi à plus de 5,4 millions, mais certaines estimations suggèrent que la surmortalité due à la pandémie atteindrait près de 15 millions de décès. Les systèmes de santé mondiaux ont été submergés et nombre de services essentiels ont été perturbés, d'où de graves menaces pour la santé humaine – les progrès effectués depuis plusieurs années dans la lutte contre d'autres maladies mortelles risquant eux aussi d'être compromis. En outre, en 2022, entre 75 et 95 millions d'individus supplémentaires vivront dans l'extrême pauvreté si l'on prend pour référence les niveaux enregistrés avant le déclenchement de la pandémie. La scolarité de milliards d'enfants a été notablement perturbée et plus de 100 millions d'autres ont vu leurs résultats passer au-dessous du seuil d'aptitude minimale en lecture et dans d'autres domaines de l'apprentissage scolaire. Cette génération d'enfants pourrait perdre un montant cumulé total de 17 000 milliards de dollars de revenus à l'échelle d'une vie entière (en valeur actuelle). Face à la perte d'emploi, au fardeau accru des soins non rémunérés qu'il leur faut dispenser et à la violence domestique, les femmes sont touchées de manière disproportionnée par les retombées socioéconomiques de la pandémie.

3. En 2021, l'économie mondiale a commencé à rebondir, avec une production globale en augmentation de 5,5 %. Toutefois, de nouveaux variants de la COVID-19 et la persistance des inégalités en matière d'accès aux vaccins, auxquels se sont ajoutées la reprise de l'inflation, des perturbations importantes des chaînes d'approvisionnement, des incertitudes sur le plan politique et une dette insoutenable pour les pays en développement, se sont traduits par une nouvelle contraction de l'économie mondiale dès la fin de 2021.

4. On assiste à l'heure actuelle dans le monde à des conflits violents dont le nombre n'a jamais été aussi élevé depuis 1945 : à la fin de 2020, quelque 2 milliards d'individus vivaient dans un pays touché par un conflit. En 2021, le nombre absolu de réfugié(e)s a été le plus élevé jamais enregistré et, depuis, les déplacements forcés se sont poursuivis et le nombre des réfugié(e)s a encore augmenté. Ce phénomène ne va faire que s'amplifier en raison de la guerre en Ukraine, qui est à l'origine de l'une des plus graves crises de réfugié(e)s des temps modernes. En avril 2022, plus de 5,3 millions de réfugié(e)s, dans leur immense majorité des femmes et des enfants, avaient fui l'Ukraine et 7,7 millions d'autres personnes avaient été déplacées à l'intérieur du pays. S'y ajoutent 13 millions d'individus immobilisés dans des zones de conflit. De plus, la Fédération de Russie et l'Ukraine sont de grands producteurs et exportateurs d'articles alimentaires, d'engrais, de minéraux et d'énergie, tous essentiels. Ces deux pays assurent plus de la moitié de l'approvisionnement mondial en huile de tournesol et quelque 30 % de l'approvisionnement mondial en blé. Au

¹ Le cadre d'indicateurs, une annexe statistique au présent rapport et la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/>.

moins 50 pays importent 30 % ou plus de leur blé d'Ukraine ou de la Fédération de Russie, 36 autres en importent 50 % ou plus, pour la plupart des pays d'Afrique ou qui comptent parmi les pays les moins avancés.

5. Ce conflit a entraîné une flambée des prix des denrées alimentaires, des combustibles et des engrais, perturbé les chaînes d'approvisionnement et le commerce mondial et fortement déstabilisé les marchés financiers. Ses répercussions pourraient aboutir à une crise alimentaire mondiale, qui viendrait s'ajouter à la crise des réfugié(e)s et pourrait compromettre la progression vers la réalisation des objectifs de développement durable. On estime que la guerre pourrait entraîner une réduction de la croissance économique mondiale de 0,9 point de pourcentage en 2022 et avoir des effets négatifs sur les flux d'aide. En résumé, les individus les plus exposés aux crises alimentaire, énergétique et financière sont les plus touchés par ses conséquences.

6. Les incidences des changements climatiques se font déjà sentir partout dans le monde et la pandémie de COVID-19 a encore repoussé la transition vers des économies plus vertes, pourtant indispensable à très brève échéance. Certes, le ralentissement économique et les confinements imposés par la pandémie de COVID-19 ont entraîné une réduction temporaire des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) en 2020, mais, les émissions de CO₂ liées à l'énergie ont augmenté de 6,0 % à l'échelle mondiale du fait que la demande de charbon, de pétrole et de gaz a connu en 2021 un rebond concomitant à celui de l'économie. Sur la base des engagements nationaux actuels, les émissions mondiales devraient augmenter de près de 14 % au fil de la présente décennie, ce qui se traduira par une catastrophe climatique à moins que les gouvernements, le secteur privé et la société civile œuvrent de concert et prennent des mesures avec effet immédiat.

7. Les crises mondiales, multiples et corrélées, auxquelles nous faisons face – pandémie de COVID-19, crise climatique et répercussions des conflits en Ukraine et ailleurs – compromettent la viabilité même de la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030. Il est urgent de remédier à cette situation pour renverser rapidement la vapeur, au moyen d'une riposte globale à ces crises mondiales corrélées et d'un engagement renouvelé envers le multilatéralisme et la coopération internationale, comme Notre Programme commun nous y invite.

8. Pour qu'il soit possible de reprendre la marche en avant vers l'accomplissement des objectifs de développement durable et conserver tout son réalisme à l'objectif consistant à limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, il faut exploiter la possibilité offerte par le relèvement d'adopter des approches du développement à faible émission de carbone, résilientes et inclusives, ce qui aura pour effet non seulement de réduire les émissions de carbone mais aussi de conserver les ressources naturelles, de transformer les systèmes alimentaires, de favoriser la création d'emplois de meilleure qualité et de stimuler la transition vers une économie plus verte, plus inclusive et plus juste.

9. En parallèle, il faut sans tarder redoubler d'efforts pour lutter contre la pandémie, l'objectif étant de vacciner 70 % des individus dans tous les pays d'ici à la mi-2022. Pour y parvenir, les inégalités en matière d'accès aux vaccins devront être surmontées, tous les pays et tous les fabricants devant suspendre les brevets, fournir en priorité des vaccins au volet COVAX et instaurer les conditions nécessaires à la production locale de tests de dépistage, de vaccins et de traitements.

10. Le relèvement après la pandémie et la sauvegarde des objectifs de développement durable exigeront aussi une transformation en profondeur de l'architecture de la dette et du système financier international. Dans l'immédiat, il est nécessaire de mener une action concrète et coordonnée pour fournir aux pays une

marge de manœuvre budgétaire et des liquidités adéquates, notamment en réaffectant des droits de tirage spéciaux inutilisés vers les pays qui en ont besoin, ce qui se traduira par un allègement effectif de la dette, tout en suspendant ou en annulant l'ensemble des surtaxes appliquées par le Fonds monétaire international (FMI). Dans l'optique du long terme, cela passera par l'abaissement du coût des emprunts sur le marché, l'inclusion de clauses relatives aux catastrophes dans les contrats d'endettement pour protéger les pays concernés contre les chocs futurs, et par l'alignement de toutes les formes de financement sur les objectifs de développement durable et sur l'Accord de Paris, adoptés sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Pour instaurer une économie mondiale qui profite à tous les individus, il faudra forger un nouveau contrat social de manière à rebâtir la confiance et à mettre en commun les ressources pour produire des biens publics mondiaux. Il faudra aussi repenser de manière radicale les compétences nécessaires à l'économie de demain. À cet égard, le Sommet sur la transformation de l'éducation, que j'organiserai en septembre 2022, le sommet biennal et les flux de travail associés à Notre Programme commun, comme l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui d'une transition juste, ainsi que l'action menée en matière d'égalité des genres et d'inclusion des jeunes, contribueront ensemble au renouvellement du contrat social.

11. À la lumière de tous ces défis, la clé sera l'amélioration des capacités en matière de données. Certes, des progrès considérables ont été effectués pour ce qui est du renforcement des systèmes de données et des systèmes statistiques aux fins du suivi de la réalisation des objectifs de développement durable, mais des lacunes notables persistent en matière de données – couverture géographique, opportunité et degrés de désagrégation des indicateurs mondiaux. Partant, il est difficile de se faire une vision d'ensemble du rythme des progrès accomplis et des différences d'une région à l'autre, mais aussi de déterminer qui est laissé de côté. Il sera crucial d'investir davantage dans les données et dans le renforcement des capacités dans ce domaine, pour anticiper les crises et déclencher des ripostes plus précoces, prévoir les besoins futurs, empêcher que les crises ne se transforment en conflits ouverts et mettre au point les mesures qu'il est nécessaire de prendre d'urgence aux fins de la réalisation du Programme 2030 pour le développement durable.

12. À ce point de jonction déterminant, nous sommes au bord du précipice. De deux choses l'une : soit nous échouerons à honorer les engagements que nous avons pris à l'appui des plus vulnérables, soit nous chausserons nos bottes de sept lieues pour sauvegarder les objectifs de développement durable et obtenir des résultats concrets dont bénéficieront les individus et la planète d'ici à 2030 ; pour ce faire, nous devons accélérer notre action en vue de la transformation de l'architecture financière internationale, conduire des transitions économiques de grande envergure et refonder le contrat social, en investissant dans les systèmes de données.

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

13. La pandémie de COVID-19 a eu pour effet d'enrayer les progrès réguliers qui avaient été accomplis au cours des 25 dernières années en matière de réduction de la pauvreté. Cette inversion sans précédent de la tendance est encore exacerbée par l'aggravation de l'inflation et par les répercussions de la guerre en Ukraine. On estime que ces crises combinées auront pour conséquence qu'entre 75 millions et 95 millions d'individus supplémentaires – par rapport aux projections qui avaient été réalisées avant le déclenchement de la pandémie – vivront dans l'extrême pauvreté en 2022. Tous les pays ou presque ont adopté de nouvelles mesures de protection sociale à court terme en réponse à la crise de la COVID-19 pour protéger la santé, les emplois

et les revenus des populations. Si ces mesures sont maintenues, les individus démunis recevront l'assistance nécessaire pour échapper à la pauvreté.

14. Entre 2015 et 2018, la pauvreté avait poursuivi son déclin historique à l'échelle mondiale, avec un taux passé de 10,1 % en 2015 à 8,6 % en 2018. Mais les estimations les plus récentes font apparaître qu'en raison de la pandémie, le taux de pauvreté mondial a nettement augmenté entre 2019 et 2020, passant de 8,3 % à 9,2 %, ce qui a constitué la première aggravation de l'extrême pauvreté depuis 1998 et l'augmentation la plus marquée depuis 1990, avec pour conséquence un recul de la réduction de la pauvreté correspondant à trois ans d'efforts. Les pertes enregistrées ont été beaucoup plus élevées dans les pays à faible revenu, où le recul de la réduction de la pauvreté a réduit à néant huit ou neuf ans de progrès. Certes, il a été estimé que le taux de pauvreté reviendrait à 8,7 % en 2021, mais il demeure plus élevé qu'avant le déclenchement de la pandémie.

15. En 2020, pour la première fois en deux décennies, la proportion de personnes exerçant un emploi et vivant avec leur famille qui se trouvent au-dessous du seuil de pauvreté international a augmenté, puisqu'elle a atteint 7,2 %, contre 6,7 % en 2019 – ce qui veut dire que 8 millions de personnes exerçant un emploi ont à leur tour basculé dans la pauvreté. Bien que le taux de pauvreté laborieuse ait légèrement diminué en 2021 (6,9 %), il demeure plus élevé qu'avant le déclenchement de la pandémie.

16. En 2020, seuls 47 % de la population mondiale recevaient effectivement au moins une prestation de protection sociale en espèces, ce qui signifie que 4,1 milliards de personnes ne bénéficiaient d'aucune protection. En réponse à la crise de la COVID-19, plus de 1 700 mesures de protection sociale (pour la plupart de court terme) ont été promulguées par 209 pays et territoires.

17. Sur la base des informations communiquées par 80 pays au sujet des catastrophes de toutes origines, COVID-19 comprise, le taux de mortalité due aux catastrophes s'est élevé en 2020 à 5,74 personnes pour 100 000 individus. Bien que ce pourcentage ne soit pas conforme à la réalité en raison d'un déficit notable de communication d'informations, il contraste déjà nettement avec celui qui avait été enregistré pour la période 2015-2019 (en moyenne 0,93 personne pour 100 000 individus). On estime qu'à hauteur d'au moins 8 %, le taux enregistré en 2020 est dû à la pandémie de COVID-19, à laquelle on peut imputer cette inversion spectaculaire de la tendance en matière de réduction de la mortalité liée aux catastrophes qui avait été observée depuis le début de la décennie.

18. À l'heure où les pays sont aux prises avec les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19, 33 d'entre eux ont fait état pour 2020 de pertes économiques directement liées à d'autres catastrophes, d'un montant de 16,55 milliards de dollars, soit 0,14 % du produit intérieur brut (PIB) national. Au-delà des pertes monétaires liées aux catastrophes, plusieurs pays ont fait état de pertes dans les secteurs du logement et des infrastructures essentielles, entre autres.

19. En 2020, les dépenses consacrées à l'éducation ont diminué, mais elles ont de nouveau été orientées à la hausse en 2021, à mesure que les établissements scolaires rouvraient leurs portes. La valeur médiane de la proportion des dépenses gouvernementales consacrée à l'éducation a diminué, de 13,5 % en 2019 à 12,6 % en 2020, avant de rebondir pour s'établir à 14,6 % en 2021.

Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

20. Lorsque la pandémie s'est déclenchée, le nombre de personnes souffrant de la faim ou de l'insécurité alimentaire augmentait depuis 2014. La crise de la COVID-19 n'a fait qu'aggraver des taux correspondants déjà élevés. La guerre en Ukraine a provoqué des perturbations supplémentaires des chaînes d'approvisionnement alimentaire mondiales et engendre la pire crise alimentaire mondiale depuis la Seconde Guerre mondiale. La crise de la COVID-19 exacerbe aussi toutes les formes de malnutrition, en particulier parmi les enfants.

21. En 2020, à l'échelle mondiale, entre 720 millions et 811 millions d'individus souffraient de la faim, soit 161 millions de plus qu'en 2019 selon l'estimation la plus pessimiste, et plus de 30 % de la population de la planète – soit 2,4 milliards d'individus, nombre colossal – souffraient d'insécurité alimentaire modérée ou sévère et n'avaient pas un accès régulier à une alimentation adéquate. Cela représente une augmentation de près de 320 millions de personnes en à peine un an.

22. En 2020, à l'échelle mondiale, 149,2 millions des enfants âgés de moins de 5 ans, soit 22,0 % du total, souffraient de retard de croissance (taille inférieure à la moyenne à cet âge)², proportion certes en baisse par rapport à celle qui avait été enregistrée en 2015, soit 24,4 %. Ce nombre pourrait toutefois augmenter compte tenu de la persistance des difficultés rencontrées pour accéder à une alimentation nutritive et à des services de nutrition essentiels pendant la pandémie, et il se peut que le phénomène ne prenne toute son ampleur que dans plusieurs années. Pour que la cible fixée soit atteinte, soit une réduction de 5 % du nombre d'enfants souffrant de retard de croissance en 2025, le taux de déclin actuel, à savoir 2,1 % par an, devra doubler – au prix d'efforts déployés à l'échelle mondiale – pour s'établir à 3,9 % par an.

23. Toujours en 2020², l'émaciation (poids inférieur à la moyenne compte tenu de la taille) touchait 45,4 millions d'enfants âgés de moins de 5 ans (6,7 %) et 38,9 millions d'enfants âgés de moins de 5 ans (5,7 %) étaient en surpoids. À court terme, la pandémie de COVID-19 se traduira surtout par la multiplication des cas d'émaciation pour les raisons suivantes : perte de revenus des ménages ; diminution de la disponibilité d'aliments nutritifs et de services de nutrition essentiels ; augmentation des coûts. Le pourcentage d'enfants souffrant d'émaciation pourrait augmenter de 15 % par rapport aux niveaux estimatifs actuels. Dans certains pays où les aliments mauvais pour la santé ont remplacé les aliments frais et nutritifs et où les restrictions des déplacements ont limité les possibilités offertes de pratiquer une activité physique sur de longues périodes, le nombre de cas de surcharge pondérale parmi les enfants pourrait aussi être en augmentation.

24. L'anémie a des conséquences néfastes pour les mères et les nouveau-nés. Depuis 2015, à l'échelle mondiale, sa prévalence parmi les femmes en âge de procréer est demeurée stable : plus d'un demi-milliard de femmes âgées de 15 à 49 ans en souffraient en 2019, soit un taux de prévalence de 29,9 % (29,6 % parmi les femmes non enceintes et 36,5 % parmi les femmes enceintes).

25. Dans les trois quarts du nombre limité de pays pour lesquels on dispose de données, le revenu annuel moyen des petits producteurs alimentaires représente moins de la moitié de celui qui est généré par les producteurs alimentaires à la tête de grandes exploitations. De même, la productivité du travail des petits producteurs de

² Les estimations de 2020 ne prennent pas en compte toutes les répercussions de la pandémie de COVID-19, car il n'a pas été possible, cette année-là, en raison des politiques de distanciation physique, de recueillir auprès des ménages des données relatives à la taille et à l'âge des enfants.

denrées alimentaires demeure inférieure à celle des producteurs de denrées alimentaires à grande échelle. Pour ce qui est des petits producteurs, le revenu des unités de production dirigées par une femme est systématiquement inférieur à celui des unités dirigées par un homme, puisque, dans la moitié des pays, il est compris entre 50 % et 70 % seulement du revenu des unités dirigées par un homme.

26. À l'échelle mondiale, l'objectif de maintien de la diversité génétique des animaux d'élevage et domestiques est loin d'être atteint, que ce soit sur le terrain ou dans les banques de gènes. La situation au regard du risque d'extinction est inconnue pour 62 % des races locales de bétail. Pour ce qui est du nombre limité de races ayant été recensées, 72 % seraient menacées d'extinction. Pourtant, le matériel dont disposent les banques de gènes ne leur permettrait de reconstituer que 277 des 7 704 races locales de bétail recensées dans le monde.

27. La proportion de pays où les prix des denrées alimentaires sont élevés, relativement stable depuis 2016, a connu une hausse spectaculaire, puisqu'elle est passée de 16 % en 2019 à 47 % en 2020, ce qui résulte principalement des tendances des marchés internationaux. En raison de l'accroissement de la demande internationale de céréales, d'huiles végétales, de sucre et de produits laitiers, associé à l'allègement des mesures respectives qui avaient été prises en raison de la COVID-19, les prix internationaux des articles alimentaires ont connu un pic au second semestre de 2020, qui a plus que contrebalancé les diminutions observées au cours des cinq premiers mois de l'année. Sur les marchés intérieurs, les cours ont également été orientés à la hausse en raison de l'augmentation du coût du transport de marchandises et des moyens de production agricoles, de goulets d'étranglement logistiques et de l'incertitude régnant sur les marchés.

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

28. En avril 2022, plus de 500 millions de personnes avaient été infectées au coronavirus à l'origine de la COVID-19, qui avait entraîné le décès de plus de 6,2 millions d'individus. Les estimations les plus récentes suggèrent que le nombre total de décès résultant de la surmortalité directement ou indirectement imputables à la COVID-19 pourrait en réalité être trois fois plus élevé. La pandémie a gravement perturbé des services de santé essentiels, raccourci l'espérance de vie et exacerbé les inégalités d'accès aux services de santé de base d'un pays à l'autre et entre individus, menaçant de réduire à néant plusieurs années de progrès accomplis dans certains domaines sanitaires. En outre, la couverture vaccinale a diminué pour la première fois en 10 ans et le nombre de décès dus à la tuberculose et au paludisme a augmenté.

Santé procréative, maternelle et infantile

29. Selon les données recueillies entre 2015 et 2021, 84 % des naissances enregistrées dans le monde entier ont bénéficié de l'assistance de professionnels de santé qualifiés [médecins, infirmier(ère)s et sage-femmes], soit une augmentation de 77 % entre 2008 et 2014 – sachant qu'en Afrique subsaharienne, la couverture a été inférieure de 20 points de pourcentage. Les données disponibles ne reflètent pas l'incidence de la pandémie sur les services perturbés, aussi apparaîtra-t-il peut-être que certaines des avancées enregistrées au cours des décennies écoulées ont été réduites à néant.

30. À l'échelle mondiale, le taux de mortalité des moins de 5 ans a chuté de 14 % entre 2015 et 2020, passant de 43 décès pour 1 000 naissances vivantes à 37 décès pour 1 000 naissances vivantes ; le taux de mortalité néonatale a quant à lui été ramené de 19 décès pour 1 000 naissances vivantes à 17 décès pour 1 000 naissances

vivantes, soit une réduction de 12 %. En dépit de ce progrès, on a encore dénombré 5 millions d'enfants décédés avant d'atteindre leur cinquième anniversaire rien qu'en 2020 (contre 5,9 millions en 2015). Près de la moitié de ces décès, soit 2,4 millions, sont survenus au cours du premier mois de vie.

31. La proportion de femmes en âge de procréer (15-49 ans) dont les besoins en matière de planification familiale ont été satisfaits grâce à l'utilisation de méthodes contraceptives modernes stagne à quelque 77 % depuis 2015 ; c'est en Afrique subsaharienne que l'augmentation du taux de recours à ces méthodes a été la plus importante – près de 5 points de pourcentage. Toutefois, la pandémie actuelle de COVID-19 pourrait conduire à l'inversion de cette tendance en raison de perturbations de la chaîne d'approvisionnement et d'un accès réduit aux services de planification familiale.

32. Entre 2000 et 2020, à l'échelle mondiale, le taux de natalité chez les adolescentes a chuté, passant de 56 naissances pour 1 000 adolescentes âgées de 15 à 19 ans en 2000 à 45 naissances en 2015, puis à 41 naissances en 2020. Le déclin le plus marqué a été enregistré en Asie centrale et en Asie du Sud (de 70 naissances pour 1 000 adolescentes en 2000 à 24 naissances en 2020). Les grossesses précoces enregistrées parmi les adolescentes âgées de 10 à 14 ans sont plus fréquentes dans les pays d'Afrique subsaharienne et d'Amérique latine et des Caraïbes que dans les autres parties du monde.

Maladies infectieuses

33. On estime à 1,5 million le nombre de nouvelles infections à VIH contractées en 2020 et à 680 000 le nombre de décès liés au sida survenus cette même année. À l'échelle mondiale, l'incidence des infections à VIH a décliné de 39 % entre 2010 et 2020, soit beaucoup moins que la cible de 75 % arrêtée par l'Assemblée générale en 2016. Les mesures prises pour ralentir la propagation du virus qui est à l'origine de la COVID-19 et la pression supplémentaire considérable que la nouvelle pandémie fait peser sur les systèmes de santé ont perturbé les services liés au VIH.

34. On estime que 10 millions de personnes ont contracté la tuberculose en 2020. Pour la première fois en une décennie, on a constaté une augmentation du nombre de décès imputables à cette maladie en raison de la pandémie de COVID-19 – 1,2 million en 2019, mais 1,3 million en 2020 (décès de personnes séropositives dus à la tuberculose exclus). Le taux d'incidence de la tuberculose diminue d'environ 2 % par an, rythme beaucoup plus lent que le déclin annuel compris entre 4 % et 5 % qui aurait été requis pour que soient atteintes les cibles de l'horizon 2020 énoncées dans la Stratégie Halte à la tuberculose. Entre 2018 et 2020, 20 millions de personnes ont reçu un traitement contre la tuberculose, soit seulement la moitié de l'objectif fixé à l'échelle mondiale.

35. En 2020, toujours à l'échelle mondiale, il a été estimé que 241 millions de personnes avaient contracté le paludisme et que cette maladie avait provoqué 627 000 décès. Cela représente quelque 14 millions de cas et 69 000 décès supplémentaires en 2020 par rapport à 2019. Les deux tiers environ des décès supplémentaires enregistrés s'expliquent pas la perturbation de la prestation des services antipaludiques en période de pandémie. On recense en Afrique 95 % des cas de paludisme et 96 % des décès liés à cette maladie.

36. En dépit des perturbations notables des services de santé causées par la COVID-19, le nombre de personnes ayant nécessité un traitement et des soins parce qu'elles avaient contracté une maladie tropicale négligée a diminué à l'échelle mondiale, passant de 2,19 milliards en 2010 à 1,73 milliard en 2020. Il faut noter que 48 % de la population totale des pays les moins avancés ont eu besoin d'un traitement

et de soins parce qu'elles avaient contracté une maladie tropicale négligée en 2020, contre 79 % en 2010.

Maladies non transmissibles, santé mentale et risques pour l'environnement

37. À l'échelle mondiale, 74 % de tous les décès survenus en 2019 ont été causés par des maladies non transmissibles. Le taux de probabilité de décès en lien avec l'un des quatre principaux types de maladies non transmissibles (maladies cardiovasculaires, cancers, diabète et maladies respiratoires chroniques) entre 30 et 70 ans est passé de 19,9 % en 2010 à 17,8 % en 2019. Cette diminution est insuffisante pour que soit atteinte la cible correspondante de l'objectif de développement durable considéré.

38. Le taux de tabagisme a diminué dans 150 pays, ce qui a contribué au déclin du taux de prévalence moyen mondial, passé de 24,4 % en 2015 à 22,3 % en 2020. Toutefois, les taux de consommation du tabac sont stables ou continuent d'augmenter dans 15 pays.

39. Le taux mondial de décès par suicide a diminué de 29 % – de 13 décès pour 100 000 habitant(e)s en 2000 à 9,2 décès pour 100 000 habitant(e)s en 2019. Bien que les données disponibles ne fassent pas apparaître d'augmentation des taux de décès par suicide au cours des premiers mois de la crise de la COVID-19, la pandémie a eu de graves répercussions sur la santé mentale et le bien-être des individus partout dans le monde. En 2020, à l'échelle mondiale, on a enregistré une augmentation de 25 % du nombre de personnes souffrant d'angoisse ou de dépression.

Les systèmes de prestation de soins de santé et leur financement

40. En 2020, le taux de couverture vaccinale des nourrissons, à savoir 83 %, était en diminution par rapport à 2019 (86 %). En raison de la pandémie et des perturbations qu'elle a engendrées, 22,7 millions d'enfants n'ont pas été vaccinés, soit 3,7 millions de plus qu'en 2019, nombre le plus élevé enregistré depuis 2005. De plus, 17,1 millions n'ont pas bénéficié du programme de vaccination systématique, contre 13,6 millions l'année précédente. La rougeole est une maladie extrêmement contagieuse et le taux de couverture vaccinale actuel, à savoir 70 % avec deux doses de vaccin, ne suffit pas pour empêcher les épidémies ni les maladies, les handicaps et les décès causés par des complications associées à cette maladie. En 2020, les filles âgées de 9 à 14 ans ont été vaccinées contre le papillomavirus humain, en guise de prévention du cancer du col de l'utérus, dans 111 pays, mais le vaccin n'est toujours pas disponible dans les pays les plus pauvres.

41. L'indice des services de couverture sanitaire universelle, qui permet de mesurer l'amélioration des services de santé essentiels, est passé d'une moyenne mondiale de 45 sur 100 en 2000 à 67 sur 100 en 2019, le score le plus élevé ayant été enregistré en Europe et en Amérique du Nord (81) et le plus faible en Afrique subsaharienne (45). Il est probable que la pandémie va interrompre les progrès continus accomplis au titre du développement de la couverture des services ces 20 dernières années, étant donné que les systèmes de santé connaissent des difficultés pour assurer la continuité des services de santé essentiels.

42. Même avant le déclenchement de la pandémie, la proportion mondiale de la population dont les dépenses de santé non remboursables dépassaient 10 % du budget du ménage était en augmentation, supérieure à 13 %. En raison de la combinaison des conséquences sanitaires et économiques de la COVID-19, les individus sont plus susceptibles de rencontrer des difficultés pour accéder aux soins par manque d'argent, et il est probable que la situation financière de ceux qui doivent payer eux-mêmes les soins médicaux, en particulier parmi des populations déjà défavorisées, empirera.

43. Les personnels de santé et d'aide à la personne restent en première ligne des interventions menées en riposte à la COVID-19. Entre janvier 2020 et mai 2021, à l'échelle mondiale, la pandémie a entraîné le décès de 115 500 membres de ces personnels.

44. Les données relatives à la période 2014-2020 montrent que la densité du personnel infirmier et des sage-femmes demeure la plus élevée en Amérique du Nord – plus de 152 pour 10 000 habitant(e)s, soit près de quatre fois la moyenne mondiale de 40 pour 10 000 habitant(e)s, plus de 15 fois la moyenne enregistrée en Afrique subsaharienne et huit fois la moyenne enregistrée en Afrique du Nord et en Asie du Sud. Certes, la densité de médecins pour 10 000 habitant(e)s à l'échelle mondiale croît régulièrement, mais les disparités entre régions demeurent marquées : on estime par exemple que l'Europe compte 40 médecins pour 10 000 habitant(e)s, contre seulement 2 pour 10 000 habitant(e)s en Afrique subsaharienne.

Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

45. La pandémie de COVID-19 a déclenché une crise mondiale dans le secteur de l'éducation. La plupart des systèmes éducatifs ont été déstabilisés par les perturbations de la scolarité et font face à des difficultés sans précédent. La fermeture d'établissements scolaires rendue nécessaire par la pandémie a eu des conséquences dévastatrices pour l'apprentissage et le bien-être des enfants. On estime que, ces deux dernières années, la durée des cours dispensés en milieu scolaire à 147 millions d'enfants a été réduite de moitié. À l'échelle d'une vie entière, cette génération d'enfants pourrait perdre un montant cumulé total de 17 000 milliards de dollars de revenus (en valeur actuelle). Plus que sur d'autres enfants, la fermeture d'établissements scolaires a eu des répercussions sur les filles, les enfants issus de milieux défavorisés, ceux qui vivent dans des zones rurales, les enfants handicapés et les enfants issus de minorités ethniques.

46. La proportion de jeunes achevant le deuxième cycle de l'enseignement secondaire est passée de 54 % en 2015 à 58 % en 2020, mais le taux d'achèvement avait toutefois marqué le pas en comparaison des progrès accomplis au cours des cinq années ayant précédé. Il est encore trop tôt pour déterminer quels seront les effets de la pandémie de COVID-19 sur ce taux d'achèvement. Les premières indications en provenance de pays à faible revenu, fondées sur des enquêtes téléphoniques, font état d'un léger déclin de l'assiduité lors du retour à l'école, mais d'une augmentation plus nette du taux de redoublement, ce qui pourrait se traduire par un accroissement des taux d'abandon dans les années à venir.

47. Les données en provenance de 73 pays (principalement à faible revenu ou à revenu intermédiaire) pour la période 2013-2021 indiquent que le développement de 7 enfants sur 10 (environ) âgés de 3 ou 4 ans se poursuit normalement, sans différence notable entre filles et garçons.

48. Le taux de participation à des activités d'apprentissage menées un an avant l'âge requis pour l'entrée à l'école a régulièrement augmenté au cours des années ayant précédé le déclenchement de la pandémie de COVID-19, puisqu'il est passé de 69 % en 2010 à 75 % en 2020, mais avec des variations considérables d'un pays à l'autre (ce taux étant compris entre 13 % et près de 100 % selon le cas). Les progrès enregistrés à ce titre risquent d'être remis en question par la pandémie de COVID-19, car les enfants scolarisés dans le pré-primaire ou dans les petites classes du primaire, en particulier dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, sont les plus touchés par les perturbations des systèmes éducatifs. Dans la plupart des pays, les

établissements d'enseignement préscolaire et autres structures similaires ont été fermés partiellement ou totalement pendant plus d'une année scolaire complète.

49. Selon des données portant sur la période 2016-2018, le taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois écoulés dans les pays d'Afrique subsaharienne pour lesquels on dispose de telles données est généralement de 5 % ou moins, en comparaison d'un taux supérieur à 40 % en Amérique du Nord et dans de nombreux pays européens.

50. Il est souvent mentionné que des compétences insuffisantes constituent un obstacle à une utilisation efficace des technologies de l'information et des communications (TIC). Sur la base de données portant sur la période 2017-2020, il apparaît que seuls 10 % des pays remplissent le critère selon lequel plus de 70 % de la population a été en mesure de mener l'une des activités associées aux compétences de base en matière de TIC, par exemple envoyer un message électronique avec une pièce jointe, au cours des trois mois écoulés. La proportion de pays dont plus de 40 % des habitant(e)s possèdent des compétences de base leur permettant par exemple de créer une présentation électronique en utilisant un logiciel approprié n'est que de 15 %.

51. En dépit d'améliorations, les disparités en matière de fréquentation et de résultats scolaires persistent. De nombreux indicateurs font apparaître des inégalités de genre. Par exemple, la plupart des pays pour lesquels on dispose de données ne sont pas encore parvenus à la parité des sexes s'agissant de la proportion d'enfants présentant le niveau minimal attendu en lecture, et le taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire y est inférieur à la moyenne. S'agissant de ce dernier taux, on n'observe de parité entre zones rurales et urbaines que dans un sixième des pays pour lesquels on dispose de données, et la parité entre enfants issus des ménages les plus riches et enfants issus des ménages les plus démunis n'est une réalité que dans de très rares pays.

52. Tous les établissements scolaires n'ont pas accès aux infrastructures de base, loin s'en faut. En 2020, à l'échelle mondiale, un quart des établissements primaires, environ, n'avait pas accès à des services de première nécessité tels que l'électricité, l'eau potable et des installations d'assainissement de base. Les chiffres sont encore inférieurs pour ce qui est des outils TIC ou des infrastructures adaptées au handicap, puisque seuls quelque 50 % des établissements primaires en sont dotés. De même, ces proportions sont inférieures dans les pays les moins avancés, comprises entre la moitié et les deux tiers, environ, des moyennes mondiales. Depuis le début de la pandémie, les établissements scolaires situés dans des zones relativement défavorisées disposent de moins de moyens pour assurer la sécurité des enfants et du personnel.

53. En 2020, à l'échelle mondiale, on dénombrait environ 12 millions d'enseignants dans les établissements préscolaires, 33 millions dans les établissements privés et 38 millions dans les établissements secondaires, et 83 % des enseignants du primaire et du secondaire avaient reçu une formation appropriée.

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

54. Le monde n'est pas en voie d'atteindre l'objectif d'égalité des sexes en 2030 et les retombées socioéconomiques de la pandémie vont encore repousser l'échéance. Les femmes et les filles en pâtissent de manière disproportionnée, aux prises avec la perte d'emploi et de moyens de subsistance, un parcours éducatif déstabilisé, toujours

plus de tâches domestiques non rémunérées à exécuter et la multiplication des cas de violence domestique. En 2020, plus de 100 millions de femmes âgées de 25 à 54 ans vivant à domicile avec des enfants en bas âge à charge n'avaient pas de travail, dont plus de 2 millions avaient dû renoncer à leur emploi en raison des pressions accrues exercées sur elles par les tâches domestiques non rémunérées. La déstabilisation des services de santé destinés aux femmes s'est répercutée sur leur santé sexuelle et reproductive. En outre, malgré le sens des responsabilités – mariant efficacité et souci de n'exclure personne – dont les femmes ont fait preuve pour riposter à la pandémie de COVID-19, elles sont tenues à l'écart des postes décisionnels. Enfin, nombre de pays ne sont pas dotés de systèmes suffisamment perfectionnés pour prendre en compte dans leur budget l'impératif d'égalité femmes-hommes, d'où l'allocation limitée de ressources publiques à l'application des lois et politiques appropriées. Il faut redoubler d'efforts pour que les lois, les politiques, les budgets et les institutions contribuent de concert à la promotion de l'égalité des sexes.

55. Des lois discriminatoires et des lacunes juridiques continuent d'empêcher les femmes d'exercer leurs droits fondamentaux. Sur la base de données relatives à 2020 et issues de 95 pays et territoires, on a constaté que plus de la moitié d'entre eux n'avaient pas instauré de quota propre à assurer la représentation des femmes au parlement national. Certes, 83 % de ces pays avaient consacré une partie de leur budget à la mise en place d'une législation relative à la violence à l'égard des femmes, mais 63 % n'avaient toujours pas adopté de loi relative au viol reposant sur l'application du principe du consentement. En outre, bien qu'ils soient plus de 90 % à interdire la discrimination fondée sur le genre à l'embauche ou au travail, près de la moitié continuent de restreindre l'accès des femmes à certains emplois ou secteurs d'activité et près d'un quart n'accordent pas aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes en matière de mariage et de divorce.

56. La violence à l'égard des femmes et des filles est généralisée dans tous les pays et des femmes de tous âges en sont victimes. En 2018, à l'échelle mondiale, plus d'une femme sur quatre (26 %) âgée de 15 ans ou plus et ayant eu au moins un partenaire – soit un total de 641 millions de femmes – avait subi au moins une fois dans sa vie des violences physiques ou sexuelles de la part du mari ou du partenaire intime. Il faudrait pouvoir disposer sans délai de données relatives à la violence à l'encontre des femmes âgées, qui prend des formes telles que l'entrave aux déplacements, l'ostracisme ou la négligence, mais elles demeurent dans une large mesure inexistantes : moins de 10 % des données recevables portant sur la violence au sein du couple mentionnent la prévalence de cette forme de violence à l'égard des femmes âgées de 50 ans ou plus.

57. En 2021, à l'échelle mondiale, une jeune femme sur cinq (19 %) avait été mariée alors qu'elle n'était encore qu'une enfant. Le taux de mariage d'enfants est le plus élevé en Afrique subsaharienne, région où les progrès en la matière ont été modestes, puis en Asie du Sud, où l'on est parvenu à mieux enrayer ce phénomène. À l'échelle mondiale, la prévalence du mariage d'enfants a décliné d'environ 10 % au cours des cinq dernières années. Toutefois, les conséquences profondes de la pandémie de COVID-19 menacent les progrès accomplis, et ce sont 10 millions d'autres petites filles qui risquent d'être mariées au cours de la décennie à venir en raison de la pandémie.

58. La pratique des mutilations génitales féminines persiste avec une constance saisissante, en dépit des efforts déployés depuis près d'un siècle pour l'éliminer. Selon les dernières données en provenance de 31 pays où elle est concentrée, au moins 200 millions de filles et de femmes actuellement en vie y ont été soumises. Toutefois, si l'on se reporte 30 ans en arrière à des fins de comparaison, on constate qu'elle est aujourd'hui en recul dans plusieurs pays.

59. En une journée normale, selon les dernières données en date en provenance de 90 pays et zones, recueillies entre 2001 et 2019, les femmes consacrent environ 2,5 fois plus d'heures aux tâches domestiques non rémunérées et aux soins que les hommes.

60. Au 1^{er} janvier 2022, à l'échelle mondiale, la proportion de femmes siégeant à la chambre basse ou à la chambre unique d'un parlement national n'atteignait encore que 26,2 %, contre 25,6 % en 2021. À peine plus d'un tiers des membres siégeant dans les autorités locales sont des femmes (dans 135 pays ayant communiqué des données). Pour accélérer sur la voie d'une représentation durablement égale des femmes dans les instances décisionnelles, il est essentiel de déterminer de manière judicieuse des quotas de participation ancrés dans la législation, de plaider pour une tolérance zéro vis-à-vis de la violence à l'égard des femmes en politique et d'instaurer des environnements politiques plus sûrs et prenant en compte la problématique femmes-hommes.

61. Les femmes qui travaillent ont été touchées de manière disproportionnée par la COVID-19. En 2019, avant la pandémie, elles représentaient 39,4 % du total de la population active ; mais en 2020, près de 45 % des emplois perdus à l'échelle mondiale étaient occupés par des femmes. Toujours à l'échelle mondiale, la part des femmes aux postes de direction ne s'est que légèrement améliorée au cours des deux dernières décennies, passant de 25,3 % en 2000 à 28,3 % en 2019, et demeurant inchangée en 2020.

62. Selon des données relatives à la période 2007-2020 en provenance de 64 pays, seules 57 % des femmes âgées de 15 à 49 ans qui sont mariées ou vivent maritalement prennent leurs propres décisions en ce qui concerne leur santé et leurs droits en matière de sexualité et de procréation. Pour ce qui est de l'utilisation de la contraception, la grande majorité des femmes (92 %) sont autonomes, mais seules 3 femmes sur 4 décident des soins de santé dont elles veulent bénéficier ou peuvent refuser une relation sexuelle.

63. En 2022, dans les 115 pays pour lesquels des données étaient disponibles, 76 % (en moyenne) des lois et des règlements nécessaires pour que soit garanti un accès total et sur un pied d'égalité à la santé et en matière de sexualité et de procréation étaient en place. Les lois et réglementations les plus efficaces portent sur le VIH et sur le papillomavirus humain (81 %), les services contraceptifs (76 %), les soins dispensés aux mères (74 %) et l'éducation à la sexualité (65 %).

64. Les données disponibles provenant de 36 pays pour la période 2009-2020 montrent que, dans 30 pays, moins de 50 % des femmes sont propriétaires de terres agricoles ou détiennent des droits d'occupation. Dans 18 pays, la proportion d'hommes correspondante est deux fois plus élevée. En outre, la proportion d'hommes parmi les propriétaires fonciers dépasse 70 % dans neuf pays et la proportion de femmes parmi les propriétaires fonciers n'est supérieure à celle des hommes que dans huit pays.

65. Les données issues de 52 pays portant sur la période 2019-2021 révèlent qu'environ 46 % des cadres juridiques offrent une protection limitée aux femmes s'agissant des droits fonciers, cependant que près de 25 % offrent un niveau moyen de protection. Seuls 29 % des pays ayant communiqué des informations ont inscrit dans leurs cadres juridiques des dispositions offrant une protection appropriée aux femmes s'agissant de leur droit à la propriété foncière. Les principaux domaines dans lesquels des résultats positifs ont été obtenus sont les droits de succession (dans 64 % des pays) et la protection contre la non-prise en compte des femmes dans les transactions foncières (56 % des pays exigeant le consentement du ou de la partenaire). Par contraste, dans de nombreux pays où le droit coutumier est reconnu

par la loi, l'enregistrement conjoint des terres et la protection des droits fonciers des femmes demeurent une source de préoccupation.

66. Il a été montré que le fait d'être propriétaire d'un téléphone mobile était un outil d'autonomisation des femmes. Dans 30 des 70 pays dont on dispose de données pour la période 2017-2021, la parité femmes-hommes s'agissant de la possession d'un téléphone portable est une réalité et, dans 13 autres pays, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à posséder un téléphone mobile.

67. Le relèvement socioéconomique après la COVID-19 exigera des systèmes de gestion des finances publiques efficaces, qui tiennent compte des besoins des femmes. Sur la base de données communiquées par 105 pays et zones pour la période 2018-2021, on constate qu'à l'échelle mondiale, 26 % des pays ont mis en place des systèmes perfectionnés de suivi et d'octroi des allocations publiques aux fins de l'égalité des sexes, que 59 % ont mis en place certains aspects d'un tel système et que 15 % n'ont pas mis en place les éléments constitutifs minimaux d'un tel système.

Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

68. L'accès à une eau sans risque sanitaire et à des services d'assainissement et d'hygiène est la condition préalable indispensable au maintien en bonne santé et au bien-être des individus. En 2030, plusieurs milliards de personnes seront privées d'accès à ces services de base à moins que le rythme des progrès accomplis ne soit multiplié par quatre. En raison de la croissance rapide de la population, de l'urbanisation et des besoins accrus en eau des secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de l'énergie, la demande de ressources en eau va croissant. Pendant plusieurs décennies, l'utilisation à mauvais escient, la mauvaise gestion, la surexploitation des eaux souterraines et la contamination de l'approvisionnement en eau douce exacerbent le stress hydrique. En outre, les pays se heurtent à des problèmes de plus en plus épineux en raison de la dégradation des écosystèmes liés à l'eau, de la rareté de l'eau – imputable aux changements climatiques, au sous-investissement dans les ressources en eau et dans l'assainissement – et d'une coopération insuffisante dans le domaine des eaux transfrontières.

69. Entre 2015 et 2020, la proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité est passée de 70 % à 74 %, celle de la population ayant accès à des services d'assainissement gérés de manière sûre est passée de 47 % à 54 % et celle de la population ayant accès à une installation équipée d'eau et de savon pour se laver les mains à la maison est passée de 67 % à 71 %. Pour que la couverture universelle soit possible en 2030, le rythme des progrès accomplis au titre de ces services de base devra être multiplié par quatre.

70. Une évaluation des cours d'eau, des lacs et des aquifères menée en 2020 dans 97 pays a montré que la qualité de 60 % des masses d'eau étudiées était bonne. Toutefois, seul 1 % des 76 000 masses d'eau incluses dans l'étude de 2020 se trouvait dans les pays les plus pauvres. Enfin, en raison d'un manque de suivi, on ignore quelle est la qualité de l'eau dont dépendent au moins 3 milliards d'individus.

71. À l'échelle mondiale, le degré d'efficacité de l'utilisation de l'eau est passé de 17,4 dollars par mètre cube en 2015 à 19,4 dollars par mètre cube en 2019, ce qui représente une amélioration de 12 % du taux d'efficacité. En 2019, quelque 57 % des pays examinés présentaient un taux d'efficacité de l'utilisation de l'eau équivalent à 20 dollars par mètre cube ou moins.

72. En 2019, à l'échelle mondiale, les niveaux de stress hydrique sont demeurés stables à 18,6 %, même si ce pourcentage ne rend pas compte de variations marquées d'une région à l'autre. Ainsi, des niveaux élevés de stress hydrique (supérieurs à 75 %) ont été enregistrés en Asie du Sud et en Asie centrale, et un niveau critique (plus de 100 %) a été atteint en Afrique du Nord. Depuis 2015, les niveaux de stress hydrique augmentent sensiblement en Asie occidentale et en Afrique du Nord.

73. Pour assurer une distribution durable et équitable de l'eau, de manière à répondre aux besoins des ménages, du secteur industriel, de l'agriculture et de l'environnement, le taux mondial moyen de ressources en eau gérées selon des méthodes améliorées – passé de 49 en 2017 à 54 en 2020 – doit doubler sans délai. Forts de la volonté politique et des ressources financières nécessaires, 22 pays ont progressé de manière notable entre 2017 et 2020 dans ce domaine ; ils ont montré que des avancées réelles et rapides étaient possibles et ont fourni des exemples tangibles aux 107 pays qui doivent accélérer notablement la mise en œuvre de ce type de gestion.

74. Les cours d'eau, les lacs et les aquifères transfrontières sont répartis entre 153 pays. Pour que ces masses d'eau soient gérées de manière équitable, durable et pacifique, compte tenu des changements climatiques en particulier, les pays doivent mettre en place des dispositifs opérationnels garantissant la coopération en matière de ressources en eau. Des données recueillies en 2017 et en 2020 suggèrent que les progrès sont lents, puisque seuls 32 pays ont mis en place de tels dispositifs, couvrant 90 % ou plus de leurs eaux transfrontières.

75. Au cours des 300 dernières années, la superficie globale des écosystèmes des zones humides a été réduite de 85 % en dépit des biens et des services de très haute valeur qu'ils fournissent. En outre, la superficie des masses d'eau de surface, notamment les lacs, les cours d'eau et les réservoirs, évolue rapidement à l'échelle de la planète entière, et un cinquième des bassins hydrographiques connaissent des fluctuations élevées – supérieures à ce qui serait naturel – des eaux de surface depuis cinq ans. La croissance de la population, les modifications de la couverture terrestre et de l'utilisation des sols, auxquelles s'ajoutent les changements climatiques, sont les principaux vecteurs de ces changements dont pâtissent les écosystèmes des zones humides.

Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

76. Malgré les progrès accomplis, plus de 700 millions d'individus, à l'échelle mondiale vivent encore dans l'obscurité et 2,4 milliards cuisinent avec des combustibles nocifs et polluants. En dépit des améliorations apportées à l'utilisation des énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, les progrès ne sont pas assez rapides pour que l'objectif de développement durable n° 7 puisse être atteint. La guerre en Ukraine oriente à la hausse les prix de l'énergie à l'échelle mondiale et accroît l'insécurité énergétique en Europe. Pour répondre à cette crise de l'énergie, certains pays européens prévoient d'accélérer la transition vers les énergies renouvelables et d'accroître les investissements dans ces énergies et dans l'efficacité énergétique, alors que d'autres prévoient de faire de nouveau appel au charbon, qui connaîtrait ainsi une résurgence, ce qui compromettrait la transition verte.

77. Entre 2010 et 2020, 1,3 milliard d'individus supplémentaires ont accédé à l'électricité, la proportion de la population mondiale dans cette situation étant passée de 83 % à 91 %. Cela posé, 733 millions d'individus vivent encore en partie dans l'obscurité, dont plus des trois quarts en Afrique subsaharienne. Au cours de la

période 2018-2020, le taux d'accès à l'électricité s'est accru de 0,5 point de pourcentage, mais il faut accélérer pour atteindre une moyenne annuelle de 0,9 point de pourcentage, de telle sorte que l'accès universel devienne une réalité en 2030. Il faudra pour ce faire que des efforts notables soient déployés pour servir celles et ceux qui vivent dans des pays à faible revenu, fragiles ou touchés par un conflit.

78. En 2020, 69 % de la population mondiale avaient accès à des combustibles et à des technologies de cuisson propres. Plus de la moitié des individus qui n'ont pas accès à des combustibles de cuisson propres vivent en Asie, et 19 des 20 pays enregistrant le plus faible pourcentage de personnes ayant accès à ce type de combustible comptent parmi les pays les moins avancés d'Afrique.

79. En 2019, la part de l'énergie issue de sources renouvelables dans la consommation finale totale représentait 17,7 % à l'échelle mondiale, soit moins d'un point de pourcentage de plus qu'en 2015. C'est dans le secteur de l'électricité que la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale totale est la plus élevée (26,2 % en 2019) et c'est aussi lui qui stimule le plus le recours à ces énergies ; des progrès plus limités ont été enregistrés dans les secteurs du chauffage et des transports.

80. L'intensité énergétique primaire mondiale, définie comme l'approvisionnement total en énergie par unité de produit intérieur brut, s'est améliorée entre 2010 et 2019, passant de 5,6 mégajoules par dollar (parité de pouvoir d'achat de 2017) à 4,7 mégajoules par dollar. Depuis 2015, l'intensité énergétique mondiale s'est améliorée au rythme de 1,6 % par an en moyenne, ce qui demeure en deçà du taux annuel de 3,2 % aujourd'hui nécessaire pour que soit atteinte la cible 3 de l'objectif de développement durable n° 7.

81. S'agissant des énergies propres et renouvelables, les flux financiers internationaux à destination des pays en développement se sont élevés à 10,9 milliards de dollars en 2019, soit 23,6 % de moins qu'en 2018, traduction d'une contraction qui avait débuté dès avant le déclenchement de la pandémie. Une moyenne mobile sur une période plus longue de cinq ans fait apparaître que la moyenne des engagements annuels a accusé un déclin pour la première fois depuis 2008, à hauteur de 5,5 %, passant de 17,5 millions de dollars pour la période 2014-2018 à 16,6 milliards de dollars pour la période 2015-2019.

82. La puissance installée du parc d'énergie renouvelable dans les pays en développement a atteint un niveau record en 2020 (245,7 watts *per capita*). Depuis 2015, la puissance renouvelable *per capita* a augmenté de 57,6 % mais les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral ont pris à cet égard du retard. Il faudrait près de 40 ans aux pays les moins avancés et aux pays en développement sans littoral, et près de 15 ans aux petits États insulaires en développement, pour parvenir au même niveau de progrès que celui qui a été atteint en moyenne, en 2020, par les pays en développement.

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

83. En 2020, la pandémie de COVID-19 a déclenché l'une des pires crises économiques que le monde ait connu en plusieurs décennies, avec de très graves répercussions sur le temps de travail et les revenus. Bien que l'économie mondiale ait commencé à rebondir en 2021, les vagues successives de COVID-19 conjuguées à une inflation en hausse, à de sévères perturbations des chaînes d'approvisionnement, à des incertitudes d'ordre politique et à l'insoutenabilité de la dette des pays en

développement ont entraîné un ralentissement de l'économie mondiale à la fin de 2021. Le conflit en Ukraine devrait à son tour entraîner une nette contraction de la croissance économique mondiale en 2022.

84. Après une augmentation de quelque 1,4 % en 2019, le PIB mondial réel par habitant(e) a accusé un déclin marqué de 4,4 % en 2020. En 2021, on estime que le PIB mondial réel par habitant(e) a rebondi pour atteindre un taux de croissance de 4,4 % et qu'il devrait encore croître de 3,0 % en 2022 et de 2,5 % en 2023 sur la base d'estimations réalisées avant le début de la guerre. La guerre en Ukraine devrait freiner la croissance mondiale. Le PIB réel des pays les moins avancés avait augmenté de 5,0 % en 2019, mais la croissance a été nulle en 2020 en raison des perturbations provoquées par la pandémie.

85. Celle-ci a entraîné une instabilité sans précédent des niveaux de productivité du travail. À l'échelle mondiale, la production par travailleur(se) s'est accrue à un rythme annuel moyen de 1,6 % entre 2015 et 2019. En 2020, elle a chuté de 0,6 %, premier déclin accusé depuis 2009. En 2021, à l'échelle mondiale, la productivité du travail a rebondi pour croître de 3,2 %.

86. Avant le déclenchement de la pandémie, en 2019, l'emploi informel représentait 60,2 % des emplois comptabilisés à l'échelle mondiale. Les mesures de confinement et les restrictions des déplacements dues à la COVID-19 ont empêché la réaffectation de main-d'œuvre vers l'emploi informel. Plutôt que d'être au chômage ou de se tourner vers des emplois informels, comme c'était le cas dans les crises précédentes, les employé(e)s licencié(e)s et les travailleur(se)s indépendant(e)s sont sorti(e)s du marché du travail. Des répercussions disproportionnées sur le secteur informel se sont traduites par un déclin du taux d'emploi informel dans certains pays au pic de la crise, avec pour conséquence que certain(e)s employé(e)s de ce secteur et leur famille se sont trouvé(e)s dans une situation extrêmement précaire, d'où un risque accru de basculement dans la pauvreté.

87. L'égalité de traitement en matière d'emploi est indissociable du travail décent. À l'échelle mondiale, selon une étude menée par l'Organisation internationale du Travail (OIT) en 2018/19, les femmes continuent de percevoir des revenus inférieurs de 19 % à ceux des hommes. Dans 87 % des pays pour lesquels on dispose de données récentes, les cadres touchent un salaire horaire qui représente en moyenne plus du double de celui des ouvriers occupant des emplois non qualifiés.

88. En 2021, le taux de chômage mondial a légèrement diminué pour s'établir à 6,2 %, mais il est demeuré bien supérieur au taux enregistré avant la pandémie, à savoir 5,4 %. L'OIT prévoit que le chômage restera au-dessus de son niveau de 2019 jusqu'à 2023 au moins. Parallèlement, les chiffres du chômage sous-estiment l'ensemble des répercussions de la crise sur l'emploi, pour deux raisons : nombre de celles et ceux qui ont quitté le marché du travail n'y sont pas revenu(e)s ; les chiffres en question ne tiennent pas compte de la réduction des heures de travail pour les personnes ayant conservé leur emploi. En 2021, par rapport au quatrième trimestre de 2019, à l'échelle mondiale, 4,3 % des heures de travail ont été perdues, ce qui est équivalent à un déficit de 125 millions d'emplois à plein temps (sur la base d'une semaine de travail de 48 heures).

89. À l'échelle mondiale, la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation a atteint son niveau le plus élevé depuis 2005. Le taux correspondant était demeuré inchangé entre 2015 et 2019 (à 21,8 %) mais il a augmenté en 2020 pour atteindre 23,3 %, soit près de 20 millions de jeunes supplémentaires non scolarisés et sans emploi ni formation. Certes, avant la crise, les jeunes ne représentaient que 13 % des personnes ayant un emploi, mais 34,2 % des personnes ayant perdu leur emploi en 2020 étaient des jeunes. En outre, l'enseignement technique et professionnel et la

formation en cours d'emploi ont subi des perturbations massives, contraignant nombre de jeunes à abandonner leurs études.

90. Les dernières estimations en date indiquent que le nombre d'enfants qui travaillent a augmenté pour atteindre 160 millions (63 millions de filles et 97 millions de garçons) au début de 2020, ce qui représente une augmentation 8,4 millions d'enfants au cours des quatre dernières années et signifie que près d'un enfant sur 10 dans le monde travaille.

91. Entre 2019 et 2020, la part du tourisme dans le PIB mondial a diminué de près de la moitié et le secteur a dû affronter sa pire crise de l'histoire récente : partout dans le monde, les entreprises, les emplois et les moyens de subsistance ont subi un grave contre-coup. La contribution économique du tourisme, qui connaissait une tendance positive très nette depuis une dizaine d'années et avait atteint 3 400 milliards de dollars en 2019, soit 4 % du PIB mondial, a chuté en 2020 pour s'établir à 1 800 milliards de dollars, soit 2,3 % du PIB mondial.

92. Depuis 2015, à l'échelle mondiale, l'accès aux ressources financières se développe de façon continue, de nouveaux modes d'accès occupant une part de plus en plus importante depuis quelques années. Le nombre de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes est ainsi passé de 65,3 en 2015 à 67,3 en 2020. En revanche, le nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes a légèrement diminué, passant de 15,2 en 2015 à 14,4 en 2020. La pandémie semble avoir encore renforcé l'utilisation des modes numériques d'accès aux ressources financières, alors que les indicateurs correspondant aux deux modalités susmentionnées ont décliné à l'échelle mondiale, et dans la plupart des régions, entre 2019 et 2020.

93. L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales pour l'emploi des jeunes se développent dans la plupart des régions. Plus de la moitié des 81 pays ayant communiqué des informations à ce sujet en 2021 sont passés à la phase opérationnelle de telles stratégies, et un peu moins d'un tiers en ont élaboré une, mais n'ont pas fourni d'éléments probants permettant de conclure qu'elle était effectivement mise en œuvre.

Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

94. En 2021, l'industrie manufacturière s'est relevée de la pandémie, même si le regain d'activité a été inégal d'un pays à l'autre, les pays les moins avancés connaissant une stagnation. La pandémie a eu des répercussions négatives sur près d'un emploi sur trois dans le secteur. Les industries faisant appel aux technologies de pointe ont mieux réagi et se sont relevées plus rapidement, ce qui a fait ressortir combien l'innovation technologique était importante pour que soit atteint l'objectif de développement durable n° 9.

95. En 2021, l'activité manufacturière mondiale a dépassé les niveaux atteints avant la pandémie mais le relèvement demeure incomplet et inégal. Dans les pays les moins avancés, l'industrie manufacturière a stagné, en raison de la baisse et des fluctuations de la demande mondiale ainsi que des perturbations des échanges commerciaux internationaux, auxquelles sont venues s'ajouter des politiques économiques nationales plus restrictives. En dépit des perturbations dues à la pandémie, la part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB mondial a augmenté, puisqu'elle a atteint 16,9 % en 2021, contre 16,2 % en 2015. En Europe et en Amérique du Nord, la valeur ajoutée manufacturière par habitant(e) a atteint un niveau jamais connu dans le passé,

à savoir 5 006 dollars en 2021 ; en revanche, dans les pays les moins avancés, elle a diminué pour s'établir à 134 dollars.

96. En raison de la pandémie, on a tout lieu de croire qu'un emploi sur trois dans les chaînes d'approvisionnement manufacturières, à l'échelle mondiale, a été supprimé, que son (sa) titulaire a vu ses heures de travail ou sa rémunération réduites, ou présente aujourd'hui des conditions moins favorables. La part du secteur manufacturier dans le nombre total des emplois a donc diminué notablement, puisqu'elle est passée de 13,7 % en 2019 à 13,1 % en 2020.

97. Les petites entreprises industrielles sont plus vulnérables que les grandes sociétés en cas de ralentissement de l'activité économique, du fait que leurs ressources financières sont limitées et qu'elles sont plus dépendantes des chaînes d'approvisionnement. Bien que le soutien des gouvernements soit essentiel pour les petites entreprises qui s'emploient à survivre et à croître pendant les crises et ensuite, les plans de relance sont quasiment impossibles à mettre en place dans les pays à faible revenu. Selon des données issues d'une enquête portant sur la période 2006-2020, seuls 15,7 % des petites entreprises industrielles en Afrique subsaharienne ont reçu un prêt ou ont bénéficié d'une ligne de crédit, contre 44,2 % en Amérique latine et aux Caraïbes.

98. En 2020, les émissions mondiales de CO₂ ont décliné de 5,8 %, ce qui représente près de 2 milliards de tonnes, le déclin le plus net enregistré depuis 1990, soit cinq fois plus que le déclin observé en 2009 à la suite de la crise financière mondiale. Depuis 2020, les émissions de CO₂ liées à l'énergie sont demeurées inchangées, à 31,5 milliards de tonnes, ce qui a contribué à constituer la concentration annuelle mondiale de CO₂ dans l'atmosphère la plus élevée jamais enregistrée. En 2021, les émissions mondiales de CO₂ liées à l'énergie ont augmenté de 6,0 %, pour atteindre 36,3 milliards de tonnes, le niveau le plus élevé jamais enregistré, du fait que la demande de charbon, de pétrole et de gaz a connu un regain à l'unisson de l'économie.

99. La plupart des secteurs industriels à moyenne et haute technologie ont retrouvé un niveau d'activité similaire à celui qui était le leur avant la pandémie, à l'exception de l'industrie automobile et des entreprises fabriquant d'autres types de matériel de transport. À l'échelle mondiale, l'industrie automobile est aux prises avec des difficultés particulières en raison de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement en ressources et en biens intermédiaires. Toutefois, en 2019, la part de l'industrie manufacturière de moyenne et haute technologie dans l'ensemble de l'industrie manufacturière n'était que de 21,4 % en Afrique subsaharienne et de 10,5 % dans les pays les moins avancés, contre 47,7 % en Europe et en Amérique du Nord.

100. Dans la plupart des pays en développement, le haut débit mobile [troisième génération (3G) ou au-dessus] est le principal moyen – et souvent le seul – de se connecter à Internet. À l'heure actuelle, 95 % de la population mondiale ont accès à un réseau mobile à large bande. Entre 2015 et 2021, la couverture du réseau 4G a doublé pour atteindre 88 % de la population mondiale. Toutefois, le déficit de couverture demeure notable dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, où 17 % de la population n'ont toujours pas accès à un réseau mobile à large bande.

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

101. La crise de la COVID-19 a exacerbé les inégalités de revenu à l'échelle mondiale, réduisant en partie les avancées enregistrées à ce titre au cours des deux décennies précédentes. Dans les marchés émergents et les économies en

développement, un relèvement fragile devrait creuser les inégalités d'un pays à l'autre. À l'échelle mondiale, le nombre absolu de réfugié(e)s en 2021 a été le plus élevé jamais enregistré, et la guerre en Ukraine suscite à son tour l'une des plus graves crises de réfugié(e)s des temps modernes.

102. Avant le déclenchement de la pandémie, dans plus des trois cinquièmes des pays pour lesquels on disposait de données, le taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant(e) parmi les 40 % de la population les plus pauvres était plus élevé que la moyenne nationale. La pandémie menace d'inverser cette tendance. En effet, en 2020, dans de nombreux pays, la croissance enregistrée parmi les 40 % de la population les plus pauvres a accusé un déclin plus marqué que la moyenne nationale.

103. En 2020, la rentabilité des banques a diminué, principalement du fait de la pandémie, même si la qualité des actifs est demeurée satisfaisante selon les informations communiquées. Sur la base de données relatives aux indicateurs de solidité financière pour la période 2015-2020, les rares pays à faire état d'un taux de rendement de l'actif supérieur à 1,0 % ont été encore moins nombreux en 2020 (48 %) qu'en 2019 (72 %) et le rendement médian de l'actif a décliné de 1,5 % à 1,0 %.

104. Selon le Projet sur les migrants disparus de l'Organisation internationale pour les migrations, 5 895 décès ont été enregistrés à l'échelle mondiale sur les routes migratoires en 2021, nombre supérieur aux chiffres enregistrés avant la pandémie. 2021 a donc été l'année la plus meurtrière pour les migrants depuis 2017.

105. En 2021, le nombre de personnes ayant fui leur pays en raison de la guerre, d'un conflit, de persécutions, de violations des droits de la personne ou d'événements ayant provoqué de graves perturbations de l'ordre public, est passé à 24,5 millions, le nombre absolu le plus élevé jamais enregistré. On compte aujourd'hui 311 réfugié(e)s à l'extérieur de leur pays d'origine pour 100 000 personnes, contre 216 en 2015. En outre, au 12 avril 2022, quelque 4,7 millions de réfugié(e)s en provenance d'Ukraine se trouvaient dans des pays voisins.

106. En 2021, à l'échelle mondiale, 62,3 % des 138 pays pour lesquels on dispose de données s'étaient dotés d'un large éventail de politiques migratoires visant à faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sécurisée, régulière et responsable. Cela veut dire qu'ils avaient pris des mesures de politique migratoire pour 80 % ou plus des 30 sous-catégories constitutives des six domaines de l'indicateur correspondant.

107. Ces dernières années, les proportions respectives des lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et d'autres pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits sont demeurées relativement stables – environ 64,5 %, 65 % et 51 %, respectivement.

108. À l'échelle mondiale, le coût moyen afférant à l'envoi de 200 dollars a diminué, passant de 9,3 % du montant transféré en 2011 à 7,42 % du montant transféré en 2016, puis à 6,3 % en 2020, se rapprochant ainsi de la cible fixée à l'échelle internationale, à savoir 5 %.

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

109. Épicentres de la crise de la COVID-19, nombre de grandes villes ont pâti des insuffisances des systèmes de santé publique, de services de base lacunaires, de l'absence de systèmes de transports publics suffisamment développés et intégrés et d'espaces publics à l'air libre inadéquats, auxquels se sont ajoutées les conséquences

économiques des confinements. En conséquence, il est probable que la pandémie accroîtra encore le nombre d'habitant(e)s de taudis. Pour améliorer la qualité de vie de plus d'un milliard d'habitant(e)s de taudis, il est urgent de se concentrer sur des politiques propres à protéger la santé, à rendre le prix des logements plus abordable, à améliorer les services de base et à rendre plus durable l'infrastructure de mobilité, tout en développant la desserte numérique.

110. Au fil des années, le nombre d'habitant(e)s de taudis a continué de croître et il dépassait un milliard d'individus en 2020. On en trouve principalement dans trois régions, dans lesquelles sont concentrés 85 % d'entre eux : Asie centrale et Asie du Sud (359 millions), Asie orientale et Asie du Sud-Est (306 millions) et Afrique subsaharienne (230 millions).

111. Selon des données de 2020, dans quelque 1 510 grandes villes du monde, seules quelque 37 % des zones urbaines, en moyenne, sont desservies par les transports publics, c'est-à-dire que leurs habitant(e)s vivent à moins de 500 mètres à pied d'un système de transport de faible capacité (autobus et tramway) et à moins de 1 000 mètres d'un système de transport de forte capacité (train ou ferry). Compte tenu de la diversité des concentrations de population à l'intérieur de ces villes, cela veut dire que seuls 52 % de la population mondiale disposent d'un accès commode aux transports publics.

112. En 2022, à l'échelle mondiale, le taux moyen de collecte des déchets urbains solides dans les villes était de 82 % et la proportion moyenne de déchets urbains solides collectés et gérés dans des installations contrôlées était de 55 %. En Afrique subsaharienne et en Océanie, les taux de collecte des déchets urbains solides sont inférieurs à 60 %. Les déchets non collectés sont des sources de pollution plastique, d'émissions de gaz à effet de serre et de diverses infections.

113. Des données relatives à 2020 portant sur 1 072 villes font apparaître que, dans la plupart des régions, les espaces publics ouverts sont mal répartis. Dans ces villes, seules 38 % des zones urbaines se situent à 400 mètres à pied d'un espace public ouvert, ce qui veut dire que seuls quelque 45 % des populations urbaines, à l'échelle mondiale, ont un accès commode à de tels espaces.

114. En mars 2021, 156 pays avaient mis au point des politiques urbaines nationales, pour près de la moitié d'entre elles (74) déjà en phase d'exécution. Une ventilation plus précise montre que 40 % des pays en sont à l'étape initiale d'élaboration d'un plan, et que 12 % assurent un suivi et une évaluation du fonctionnement d'un tel plan.

115. À la fin de 2021, 98 pays avaient indiqué que leurs autorités locales étaient dotées d'une stratégie de réduction des risques de catastrophe, soit une augmentation de 51 pays par rapport à 2015.

Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

116. Les pays en développement supportent une grande partie des répercussions sur le climat, la biodiversité et la pollution des processus de production à forte intensité de ressources, sans en tirer de bénéfices. Cette situation a été aggravée par les effets négatifs de la pandémie. Dans le cadre des stratégies mondiales de relèvement durable après la pandémie, la mise en œuvre de modes de consommation et de production durables optimisera les avantages socioéconomiques associés à l'utilisation des ressources, tout en en réduisant les incidences négatives au minimum.

117. En 2021, 26 pays ont fait état de 83 instruments appuyant la transition vers la consommation et la production durables, ce qui a porté le nombre total de politiques

élaborées, adoptées ou exécutées à 438 (selon les informations communiquées par 59 pays et l'Union européenne au titre de la période 2019-2021). Toutefois, jusqu'à présent, la répartition entre pays des politiques axées sur la consommation et la production durables dont il a été fait état est inégale : 79 % d'entre elles sont le fait de pays à revenu élevé ou à revenu intermédiaire (tranche supérieure), 0,5 % de pays à faible revenu et seulement 7,7 % de pays comptant parmi les moins avancés, de pays en développement sans littoral et de petits États insulaires en développement.

118. À l'échelle mondiale, l'empreinte matérielle continue de gagner du terrain, certes à un rythme moins rapide qu'auparavant. Le taux de croissance annuelle moyen de l'empreinte matérielle mondiale pour 2015-2019 s'est élevé à 1,1 %, contre 2,8 % pour 2000-2014, ce qui traduit un ralentissement de l'aggravation de la pression économique exercée sur l'environnement.

119. Il a été estimé qu'à l'échelle mondiale, en 2020, la proportion de denrées alimentaires perdues après récolte dans les établissements agricoles, lors du transport, à l'entreposage, au moment de la vente en gros ou à l'étape de la transformation était de 13,3 % ; depuis 2016, aucune tendance claire ne s'est dégagée, ce qui suggère que les facteurs structurels responsables des pertes alimentaires n'ont pas changé. Au niveau régional, c'est en Afrique subsaharienne que la proportion de pertes la plus élevée est enregistrée (21,4 %), de grandes quantités d'aliments étant perdues entre l'exploitation agricole et le commerce de détail.

120. Outre les pertes alimentaires, on estime que 931 millions de tonnes de nourriture, soit 17 % du total des aliments disponibles pour les consommateurs en 2019, ont été gaspillées par les ménages, dans le cadre de services alimentaires ou au niveau du commerce de détail. D'autres éléments probants recueillis ultérieurement suggèrent que le gaspillage alimentaire au niveau des ménages a diminué pendant les périodes de confinement imposées en raison de la COVID-19, mais que le niveau actuel serait de nouveau semblable à celui qui avait été constaté avant la pandémie.

121. La pandémie a aggravé la crise mondiale de la pollution, en particulier la pollution plastique, rendant d'autant plus pressante et indispensable la mise en œuvre effective de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. L'année 2021 a été marquée par la mise en place d'un nouveau régime mondial de contrôle du commerce des déchets plastiques pour une meilleure transparence et un meilleur traçage, à la suite de l'adoption en 2019 des modifications relatives aux déchets plastiques apportées à la Convention de Bâle.

122. Une analyse préliminaire réalisée à partir d'un échantillon de plus de 10 000 entreprises publiques dans le monde montre que plus de 60 % des grandes entreprises ont publié des bilans en matière de durabilité en 2021, soit deux fois plus qu'en 2016. Les indicateurs de durabilité le plus souvent communiqués par les entreprises incluent les émissions de CO₂ directement liées à leurs activités, la diversité de la composition de leur conseil d'administration et le nombre de réunions de ce conseil ; les indicateurs les moins souvent communiqués portent sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes et les controverses relatives à la corruption et à la fraude.

123. En décembre 2020, 40 pays avaient fourni des informations sur leurs politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics (ou sur les dispositions légales équivalentes mises en place) pour encourager l'achat de produits économes en énergie et respectueux de l'environnement et promouvoir

des pratiques de passation de marchés plus responsables sur le plan social et des chaînes d'approvisionnement durable.

124. En 2020, les gouvernements ont consacré 375 milliards de dollars à des subventions et autres aides aux combustibles fossiles. Si les subventions à la consommation ont diminué par rapport à 2019, cela est dû en grande partie au cours peu élevé du pétrole et à une baisse de la demande pendant la pandémie, plutôt qu'à des réformes structurelles.

Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

125. En raison de la fréquence accrue des vagues de chaleur, des sécheresses et des inondations provoquées par les changements climatiques, la destruction de la planète se poursuit ; ces phénomènes touchent des milliards d'individus dans le monde. Certes, on a constaté une réduction temporaire des émissions de CO₂ en 2020, mais les émissions mondiales de CO₂ liées à l'énergie ont atteint 6,0 % en 2021, conséquence d'un fort regain de la demande de charbon, de pétrole et de gaz allant de pair avec la reprise économique. Sur la base des engagements nationaux actuels, les émissions mondiales devraient augmenter de près de 14 % au cours de la décennie à venir, ce qui conduira à une catastrophe climatique à moins que les gouvernements, le secteur privé et la société civile œuvrent de concert et prennent des mesures immédiates. La guerre en Ukraine menace toutefois de se traduire par un coup d'arrêt de la concertation aux fins de l'accélération de l'action climatique, ce qui aurait des répercussions de portée considérable.

126. Au 31 décembre 2021, 123 pays avaient adopté une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe, soit 55 de plus qu'en 2015 ; la stratégie de 118 d'entre eux (contre seulement 44 en 2015) encourageait la mise en cohérence des politiques avec les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris. La crise de la COVID-19 a mis en évidence deux améliorations : la poursuite de l'accélération de l'action menée à l'échelle mondiale et l'adoption d'une approche des stratégies de réduction des risques de catastrophe plus systémique et prenant en compte davantage de types de risque.

127. En avril 2022, 193 parties (192 pays et l'Union européenne) avaient communiqué leur première contribution déterminée au niveau national à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et 13 parties avaient communiqué leur deuxième contribution. Les contributions déterminées au niveau national attestent que les pays définissent des cibles et des indicateurs mieux quantifiés aux fins de l'adaptation et déterminent des liens entre l'adaptation, les objectifs de développement durable et d'autres cadres.

128. Au 31 mars 2021, 125 des 154 pays en développement avaient pris des mesures en lien avec des plans nationaux d'adaptation et accordaient la priorité à la formulation et à la mise en œuvre de plans nationaux d'adaptation dans le cadre des efforts déployés au titre de cet enjeu. Six des pays les moins avancés (dont trois petits États insulaires en développement) et quatre petits États insulaires en développement supplémentaires avaient achevé la mise au point de leur plan national d'adaptation. D'autres pays comptant parmi les moins avancés avaient mis au point un projet de plan national d'adaptation et étaient en bonne voie de le parachever et de le soumettre, ce qui était conforme à l'ambition fixée, à savoir que tous les pays les moins avancés soient dotés d'un plan national d'adaptation en 2021.

129. Afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels, les scientifiques recommandent que, d'ici à 2030, les émissions

mondiales soient réduites de 4 % en comparaison des niveaux enregistrés en 2010. Toutefois, sur la base des engagements nationaux actuels, les émissions mondiales devraient croître de près de 14 % au cours du reste de la décennie.

Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

130. Les océans et les mers du monde entier demeurent aux prises avec l'aggravation de l'acidification, de l'eutrophisation et de la pollution plastique, qui mettent en danger le plus grand écosystème de la planète et les milliards de vies humaines qui en dépendent. La pandémie n'a pas allégé ce fardeau, puisqu'on estime que, depuis son déclenchement, 25 000 tonnes de déchets plastiques supplémentaires ont été régulièrement déversées dans les océans en raison de la généralisation de l'usage unique d'objets en plastique, principalement sous la forme de déchets médicaux. À la suite des confinements initiaux rendus nécessaires par la COVID-19, la plupart des pays ont constaté un déclin compris entre 40 % et 80 % de la production halieutique, les communautés de pêcheurs artisanaux étant touchées au premier chef. La pandémie s'est également traduite par une réduction considérable du tourisme, d'où des pertes de revenus substantielles pour les communautés côtières et insulaires.

131. L'indicateur de l'eutrophisation, obtenu sur la base de données satellitaires, fait apparaître une tendance à l'aggravation depuis 2016. Certes, la pandémie a quelque peu réduit la pollution des littoraux dans certaines zones, en raison de la diminution du tourisme et de l'activité en général, mais elle ne semble pas avoir eu pour effet de réduire l'eutrophisation à l'échelle mondiale. De fait, on a constaté une augmentation de plus de 23 % – moyenne par année civile – des valeurs les plus élevées de l'indicateur pour 2020 et 2021, en comparaison de la valeur médiane enregistrée les années précédentes.

132. L'acidification des océans est la conséquence de l'absorption du CO₂ atmosphérique par les océans, d'où une diminution du pH et une acidification croissante, avec des répercussions négatives sur les organismes marins et les services rendus par les océans. Les données recueillies en 2022 par 308 stations réparties dans 35 pays mettent en relief la capacité croissante des pays d'observer le déclin continu du pH des océans à l'échelle mondiale, ainsi que des différences marquées d'une région à l'autre pour ce qui est du rythme du changement.

133. Entre 2018 et 2022, l'état d'avancement moyen de l'application des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée s'est amélioré, comme en témoigne l'indicateur correspondant. Sur cette période, l'indicateur combiné mondial est passé de 3 à 4 (sur un score maximum de 5). Les pays ont donc dans l'ensemble réalisé des progrès satisfaisants, près de 75 % d'entre eux obtenant un score élevé s'agissant du degré de mise en œuvre des instruments internationaux en 2022, contre 70 % en 2018.

134. En cette Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales 2022, le degré d'adoption des cadres réglementaires appuyant la pêche commerciale artisanale et encourageant la prise de décisions participative s'est amélioré à l'échelle mondiale (le score moyen a en effet atteint 5 sur 5 en 2022, contre 4 sur 5 en 2020 et 3 sur 5 en 2018).

135. Les États ont été nombreux à ratifier la Convention des Nations Unies sur le droit de mer (168 parties) et ses accords d'application ou à y adhérer [Accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 : 151 parties ; Accord aux fins de l'application des

dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs : 91 parties]. Certes, pour appliquer ces instruments, de nombreux États ont mis en place les cadres juridiques, politiques et institutionnels nécessaires, mais des progrès sont encore possibles pour ce qui est de plusieurs pays en développement, en particulier ceux d'entre eux qui font partie des pays les moins avancés.

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

136. La poursuite de la déforestation, de la dégradation des terres et des écosystèmes et de la perte de biodiversité à l'échelle mondiale présente des risques alarmants pour la survie de l'humanité et le développement durable. Certes, une action déterminée est menée aux fins de la gestion durable des forêts et des ressources naturelles, mais les engagements pris et les instruments élaborés pour protéger, restaurer et utiliser de manière durable les forêts et la biodiversité doivent être appliqués sans plus tarder, pour que les sociétés demeurent saines et résilientes.

137. La superficie du couvert forestier mondial diminue encore, mais légèrement moins rapidement qu'au cours des décennies précédentes. Elle est passée de 31,9 % du total des zones émergées en 2000 à 31,2 % de ce total en 2020. Le monde continue toutefois de progresser vers une gestion durable des forêts. Entre 2010 et 2020, la proportion de forêts soumise à certification, celle des forêts se trouvant dans une zone protégée et celle des forêts relevant d'un plan de gestion à long terme ont augmenté à l'échelle planétaire.

138. La préservation des zones clés pour la biodiversité, grâce à l'instauration des zones protégées ou à d'autres mesures de conservation localisées représente une contribution essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 14 et 15. À l'échelle mondiale, la couverture des zones clés pour la biodiversité (marines, terrestres, montagneuses et masses d'eau douce) est passée d'un quart – en moyenne – pour chaque site inscrit dans une zone protégée il y a 20 ans à près de la moitié en 2021.

139. Le couvert végétal des montagnes demeure plus ou moins stable, à quelque 73 % depuis 2015. Les données désagrégées par classe de montagne montrent qu'il tend à décroître en fonction de l'altitude, ce qui met en évidence le rôle important que joue le climat dans la structuration du couvert végétal montagneux.

140. En février 2022, 129 pays s'étaient engagés à fixer leurs objectifs volontaires en matière de neutralité s'agissant de la dégradation des terres et, dans 71 pays, le gouvernement les avait déjà officiellement approuvés. Globalement, on estime que les engagements pris en matière de restauration des terres représentent 1 milliard d'hectares, dont 450 millions sous l'effet de la neutralité en matière de dégradation des terres.

141. L'indice de la Liste rouge fait apparaître une détérioration continue pour ce qui est du risque d'extinction d'espèces dans le monde, sur la base d'évaluations répétées du risque d'extinction de tous les amphibiens, oiseaux, mammifères, coraux et cycades, soit 25 000 espèces en tout. L'indice en question est passé de 0,80 en 2000 à 0,72 en 2022. Le taux de prévalence et le taux de risque d'extinction sont

particulièrement alarmants en Asie centrale et en Asie du Sud, en Asie orientale et en Asie du Sud-Est, ainsi que dans les petits États insulaires en développement. Il est probable que les incidences de la pandémie sur les risques d'extinction d'espèces seront négatives, parce qu'elle entraînera une réduction des moyens et des ressources nécessaires à leur conservation, mais aussi l'aggravation de certaines menaces.

142. À la fin de 2021, 68 pays avaient adopté au moins une mesure législative, administrative ou politique pour assurer le partage juste et équitable des avantages tirés de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles y associées, conformément au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique. En outre, 79 pays ont fait état de mesures axées sur l'application du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

143. Presque tous les pays (98 %) ont adopté une législation nationale intéressant la prévention des espèces exotiques envahissantes ou la lutte contre ces espèces, mais on observe des variations marquées de la couverture de cette législation d'un secteur à l'autre.

144. On constate une tendance régulière à l'augmentation du nombre des pays qui incluent les valeurs liées à la biodiversité dans leurs systèmes de comptabilité et de publication d'informations nationaux. La plupart des pays ont fixé des cibles pour ce qui est de l'objectif d'Aichi n° 2 relatif à la diversité biologique du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Toutefois, seul un tiers environ des pays font savoir qu'ils sont en bonne voie d'atteindre ou de dépasser leurs propres objectifs. En dépit des progrès accomplis, l'objectif n° 2 n'avait pas été atteint en 2020.

145. En mars 2022, 89 pays et territoires avaient mis en œuvre le système de comptabilité économique et environnementale (SEEA), moyen de faire en sorte que la nature soit prise en compte dans les politiques et de reconstruire en mieux grâce à la comptabilisation des ressources naturelles et des écosystèmes. Ce nombre est demeuré inchangé depuis 2021. Quatre pays ont engagé le processus de mise en place de la comptabilité écosystémique du SEEA, nouvellement adoptée en 2021.

146. En 2021, on dénombrait 234 taxes relatives à la biodiversité, en vigueur dans 62 pays. Certes, de tels instruments incitent à la consommation et à la production durables, et donc à la conservation et à l'utilisation durables de la biodiversité, mais ils ont également permis de générer des revenus de l'ordre de 8,9 milliards de dollars par an (moyenne sur la période 2017-2019).

147. En 2020, l'aide publique au développement en provenance des membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques à l'appui de la biodiversité s'est élevée à 7,2 milliards de dollars, soit une augmentation de 3 % en termes réels depuis 2019.

Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

148. À l'heure où le nombre de conflits violents n'a jamais été aussi élevé depuis 1945, les appels à la paix mondiale se font de plus en plus pressants. À la fin de 2020, en effet, quelque 2 milliards de personnes vivaient dans un pays touché par un conflit. Du fait de ces crises et en dépit des restrictions des déplacements imposées en raison

de la COVID-19, les déplacements forcés se poursuivent, voire s'amplifient. À la fin de 2020, 82,4 millions de personnes avaient été déplacées de force à l'échelle mondiale – ce qui signifie qu'à l'heure actuelle une personne sur 95 a été déplacée sous la contrainte. Ces nombres sont appelés à augmenter, car on estime que la guerre en Ukraine a déjà entraîné le déplacement de plus de 7 millions d'individus dans le pays. Le coût de la guerre et des conflits est élevé, et les plus touchés sont les plus pauvres et les plus vulnérables, ce qui a des répercussions de portée planétaire et aboutit à la multiplication des besoins humanitaires.

149. En 2019, à l'échelle mondiale, quelque 437 000 personnes ont été victimes d'homicide. Entre 2015 et 2020, le taux mondial d'homicides a diminué de 5,2 % (passant de 5,9 homicides pour 100 000 personnes à 5,6 pour 100 000). Les femmes et les filles sont victimes de façon disproportionnée de la violence létale à leur domicile et représentent quelque 60 % de l'ensemble des victimes d'homicide tuées par un partenaire intime ou un autre membre de la famille.

150. En 2021, l'ONU a comptabilisé au moins 11 075 décès de civils liés à un conflit dans 12 des conflits armés les plus meurtriers. Cela représente 4,1 civil pour 100 000 individus ; dans un cas sur huit c'est une femme ou un enfant qui a perdu la vie. En comparaison de 2020, le nombre de décès de ce type a diminué de 26 % et, en comparaison de 2015, il a diminué de 80 %. Malgré cette tendance globale, nombre des situations en question sont précaires, et les risques d'escalade et de violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire se multiplient. Au 12 avril 2022, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 1 932 civils avaient été tués dans le conflit en Ukraine, mais ce nombre est en réalité bien plus élevé.

151. Sur la base de données d'enquête en provenance de 114 pays, les citoyens déclarent, à hauteur de quelque 69 % en moyenne, se sentir en sécurité ou tout à fait en sécurité lorsqu'ils se déplacent seuls à pied à la nuit tombée dans le quartier où ils résident, pourcentage demeuré stable sur la période 2016-2021. Toutefois, les femmes continuent de se sentir notablement moins en sécurité que les hommes.

152. La violence contre les enfants est très répandue et fait des victimes indépendamment de la richesse ou du statut social. Dans 76 pays (pour la plupart des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire) pour lesquels des données sont disponibles pour la période 2013-2021, huit enfants âgés de 1 à 14 ans sur 10 avaient subi une forme ou une autre d'agression psychique ou de châtements corporels à la maison au cours du mois écoulé.

153. En 2018, à l'échelle mondiale, sur 10 victimes de traite des êtres humains recensées, environ 5 étaient des femmes adultes et 2 des filles. Environ un tiers du nombre total de victimes recensées était constitué d'enfants. Il est probable que l'augmentation considérable des taux de chômage en raison de la COVID-19 se traduise par une intensification de la traite des personnes. Les réfugiés ukrainiens, en particulier les femmes et les enfants, sont particulièrement exposés à la traite et à l'exploitation.

154. Seuls 60 pays (pour la plupart des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire) disposent de données comparables au niveau international en ce qui concerne les violences sexuelles subies pendant l'enfance par les filles et seuls 12 pays ont produit de telles données pour les garçons. Dans les régions qui disposaient d'estimations représentatives en 2020, il a été constaté que la prévalence de la violence sexuelle dans l'enfance parmi les jeunes femmes âgées de 18 à 29 ans variait de 2 % en Asie centrale et en Asie du Sud à 7 % en Océanie (Australie et Nouvelle-Zélande exclues).

155. À la fin de 2020, 11,2 millions de personnes étaient incarcérées contre un peu moins de 11,8 millions en 2019, première diminution constatée en deux décennies. Cela peut être attribué à divers facteurs, notamment la libération anticipée et en urgence de détenus, la réduction des admissions de nouveaux détenus en raison des retards accumulés par les tribunaux, la diminution du nombre des infractions ou des activités de maintien de l'ordre réduites durant les périodes de confinement à la suite du déclenchement de la COVID-19. Toutefois, la proportion de personnes placées en détention sans avoir été condamnées pour une infraction était d'environ une sur trois, similaire à celle qui était enregistrée depuis 2000.

156. En moyenne, les États Membres disposant de données à cet égard ont localisé 28 % des armes saisies dont il était envisageable de détecter l'origine entre 2016 et 2020. En 2018-2019, selon les données disponibles, les autorités nationales ont détruit en moyenne 48 % des armes saisies, trouvées et remises.

157. À l'échelle mondiale, d'après les données relatives aux établissements issues de 145 pays et portant sur la période 2006-2021, environ une entreprise sur six fait l'objet d'une demande de versement de pot-de-vin de la part de fonctionnaires.

158. Les parlements et leurs dirigeants ont rajeuni et la diversité des genres y est mieux représentée depuis cinq ans. La représentation des jeunes (âgés de 45 ans ou moins) s'établissait à 28,1 % en 2018 ; elle a atteint 31,1 % en 2021, puis a marqué le pas en 2022, pour s'établir à 30,2 %. Bien que la proportion de femmes parmi les président(e)s de parlement augmente régulièrement depuis 2018, puisqu'elle est passée progressivement de 17,3 % à 22 % en 2022, elle demeure inférieure à la proportion moyenne de députées (26,1 %). La proportion de femmes parmi les président(e)s de commission parlementaire a diminué, passant de 26,8 % en 2021 à 26,2 % en 2022. Les hommes âgés de 46 ans ou plus continuent d'occuper le plus grand nombre de postes de responsabilité dans les parlements, puisqu'ils détiennent 71,8 % des postes de président(e) de parlement et 60,5 % des postes de président(e) de commission.

159. Aujourd'hui, l'identité juridique de tous les enfants est établie, preuve à l'appui, dès la naissance, aussi leurs droits peuvent-ils être protégés et les enfants ont-ils un accès universel à la justice et aux services sociaux. Sur la base de données portant sur la période 2012-2021, toutefois, il apparaît qu'aujourd'hui encore, à l'échelle mondiale, la naissance d'un enfant sur quatre âgé de moins de 5 ans n'a jamais été enregistrée officiellement. En Afrique subsaharienne, seule la moitié des enfants âgés de moins de 5 ans ont été déclarés à leur naissance.

160. En 2021, des lois relatives à l'accès à l'information avaient été adoptées par 135 pays, au moins 30 ayant promulgué les garanties correspondantes entre 2015 et 2021. Toutefois, il est possible d'améliorer la mise en œuvre de ces garanties. En 2020, seuls 4 % des 91 pays et territoires dotés de lois relatives à l'accès à l'information avaient communiqué des données quant au nombre de demandes de renseignements reçues, ce qui indique que les organismes publics compétents rencontrent des difficultés pour traiter les demandes et assurer un suivi de l'accès à l'information depuis le déclenchement de la pandémie de COVID-19.

161. En 2021, on a constaté un ralentissement des progrès accomplis sur la voie de l'établissement ou du renforcement d'institutions nationales de protection des droits de la personne. En moyenne, chaque année, pour la période 2015-2017, on a enregistré quatre demandes d'accréditation de la part de nouvelles institutions nationales de défense des droits de la personne, mais une seule nouvelle demande par an l'a été pour la période 2018-2021. Seuls 43 % des pays sont actuellement dotés d'une institution nationale de défense des droits de la personne indépendante.

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

162. En dépit d'un net regain des investissements directs étrangers et des envois de fonds à l'échelle mondiale, de nombreux pays en développement restent aux prises avec des priorités concurrentes, avec une marge de manœuvre budgétaire restreinte, et n'ont jamais éprouvé autant de difficultés pour relancer leur économie. Alors que la pandémie est loin d'être terminée et que la distribution des vaccins est très inégalement répartie dans le monde, le risque existe d'un relèvement « à deux vitesses » après la COVID-19. Le système mondial étant confronté à une multitude de crises dans tous les domaines – social, sanitaire, environnemental, ainsi que sur le plan de la paix et de la sécurité – il est impératif de transposer la coopération internationale à une plus grande échelle sans plus de délai, en se concentrant sur la recherche de solutions durables.

Finances

163. En 2020, sur la base des données les plus récentes, les recettes publiques représentaient environ 33 % du PIB – en moyenne – dans quelque 130 pays. En outre, la charge fiscale globale moyenne (sous la forme d'impôts) s'élevait à 25 % du PIB dans les économies avancées et 16 % du PIB dans les pays émergents ou en développement.

164. En 2021, les flux nets d'aide publique au développement (APD) se sont élevés à 177,6 milliards de dollars (aux cours actuels), ce qui constituait un nouveau record et représentait une augmentation de 3,3 % en termes réels par rapport à 2020. Ce montant équivaut à 0,33 % du revenu national brut (RNB) combiné des donateurs du Comité d'aide au développement, contre 0,32 % en 2020, mais demeure inférieur à l'objectif de 0,7 % du RNB fixé pour l'APD. Depuis l'adoption des objectifs de développement durable en 2015, le montant global net de l'APD a augmenté de 20 %.

165. Les flux mondiaux d'investissements directs étrangers ont connu un fort regain en 2021, en hausse de 77 % pour atteindre un montant estimatif de 1 650 milliards de dollars, contre moins de 1 000 milliards de dollars en 2020, ce qui représente un niveau encore supérieur à celui qui avait été enregistré avant la pandémie.

166. En dépit de la COVID-19, on estime que les envois de fonds vers des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire ont connu une forte augmentation, à savoir 7,3 %, pour atteindre un montant total de 589 milliards de dollars en 2021.

Informatique et communications

167. Les dernières données en date montrent que l'utilisation d'Internet s'est accélérée pendant la pandémie. Le nombre d'utilisateurs supplémentaires a atteint 782 millions, soit un nombre total d'utilisateurs de 4,9 milliards d'individus en 2021, ce qui représente 63 % de la population mondiale, contre 4,1 milliards de personnes en 2019. En 2020, à l'échelle mondiale, 62 % des hommes utilisaient Internet, contre 57 % des femmes.

168. Le nombre d'abonnements au haut débit fixe continue de croître régulièrement : en 2021, il a atteint 17 abonnements pour 100 habitant(e)s (moyenne mondiale). Dans les pays les moins avancés, en dépit d'une croissance à deux chiffres, le haut débit fixe demeure un privilège pour quelques-un(e)s, puisqu'on n'y recense que 1,4 abonnement pour 100 habitant(e)s.

169. Le taux de croissance du commerce des technologies respectueuses de l'environnement sur la période 2015-2020 a atteint 5 % : bien que ce résultat soit

positif, cela représentait une diminution du taux de croissance global par rapport à celui qui avait été enregistré avant la pandémie (à savoir 8 % sur la période 2015-2019). La pandémie a eu des répercussions négatives sur le commerce international, mais les pays dont l'économie était forte, dotés d'une base manufacturière ou financière solides et mettant l'accent sur l'innovation ont intensifié leurs investissements et leurs échanges dans le secteur des technologies respectueuses de l'environnement.

Commerce

170. Les taux des droits sont demeurés inchangés en période de pandémie. La moyenne mondiale pondérée des taux de droits de douane est restée stable, à quelque 2 %. Les derniers chiffres en date, qui remontent à 2020, indiquent que l'agriculture et les articles vestimentaires continuent de faire l'objet des taux de droits les plus élevés (environ 6 %), suivis par les textiles (4 %) et les produits industriels (1,4 %).

171. En 2020, la part des exportations des pays les moins avancés dans le commerce mondial de marchandises s'élevait à 1,03 %. L'objectif consistant à doubler la part des exportations des pays les moins avancés en 2020 par rapport à 2011 (1,03 %) n'a donc pas été atteint. La part de l'ensemble des exportations des pays en développement dans le commerce mondial de marchandises était de 45,9 % en 2020, soit 0,6 point de pourcentage de plus qu'en 2015.

172. Le traitement tarifaire spécial que les pays développés offrent aux pays en développement, aux petits États insulaires en développement et aux pays les moins avancés demeure inchangé. C'est tout aussi vrai lorsque les données sont ventilées par secteur. Les droits de douane moyens appliqués aux produits en provenance des pays en développement sont demeurés au même niveau depuis 2011 : les droits sont les plus élevés pour les vêtements et l'agriculture (8 %) et les textiles (5 %).

Données, suivi et application du principe de responsabilité

173. En 2021, 142 pays et territoires ont indiqué s'être dotés d'une législation nationale relative aux statistiques conforme aux principes fondamentaux de la statistique officielle ; ils étaient 136 en 2020 et 107 en 2016.

174. En 2021, 150 pays et territoires ont indiqué mettre en œuvre un plan statistique national, contre 132 en 2020, sachant que 84 des plans en question étaient entièrement financés. La pandémie a retardé l'élaboration de nouveaux plans statistiques nationaux dans le monde entier, avec pour conséquence que de nombreux organismes nationaux de statistique mettent en œuvre actuellement des plans statistiques dont la date d'exécution a expiré, et qui ne couvrent donc peut-être pas pleinement l'ensemble de leurs objectifs en matière de développement, ceux-ci étant appelés à évoluer.

175. En 2019, l'APD axée sur les données et les statistiques a augmenté par rapport à 2018, pour atteindre 662 millions de dollars. Toutefois, ce montant est inférieur à celui qui avait été reçu en 2016 (674 millions de dollars). La tendance générale en matière de financement de la production de données et de statistiques stagne depuis quelques années : seul 0,3 % du montant total de l'APD y est consacré.

176. On a constaté que, pour la période 2016-2020, les données relatives à l'enregistrement des naissances étaient complètes à hauteur de 90 % au moins dans 148 pays ; quant aux données relatives à l'enregistrement des décès, elles étaient complètes à hauteur de 75 % au moins dans 154 pays. L'Afrique subsaharienne est la région où les taux d'enregistrement des naissances et des décès sont les plus faibles, suivie par l'Asie de l'Est, l'Asie du Sud-Est et l'Océanie.